

## DOSSIER DE RENOUVELLEMENT

# Projet éducatif de territoire (PEDT) de Charlieu Belmont Communauté

2022 - 2024

### Préambule

Instrument de collaboration locale sur les questions éducatives, le **Projet éducatif territorial** vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, et, le cas échéant, les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants et dont la liste est annexée à la convention.

Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial, les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité. Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

L'élaboration et la mise en application d'un PEDT sont suivies par un **comité de pilotage**, qui coordonne les actions développées, en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment).

**Il convient à présent de concevoir et de déposer un nouveau PEDT pour la période 2022-2024.**

Votre comité de pilotage constitue une ressource qui vous permettra de compléter au mieux le présent document.

## I. INFORMATIONS GENERALES DU NOUVEAU PEDT

### Coordonnateur :

**Nom et prénom du correspondant ou coordonnateur du PEDT : Cyrielle PERILHON**

Fonction : Chargée de coopération CTG

Adresse : SEJ, 64 rue du Commerce, 42 670 Belmont de la Loire

Téléphone : 04 77 63 76 10

Adresse électronique : cyrielle.perilhon@charlieubelmont.com

### Territoire du projet :

**Le porteur du projet (collectivité territoriale) : Charlieu Belmont Communauté**

Noms des communes associées au projet : Arcinges, Belmont de la Loire, Belleroche, Boyer, Briennon, Chandon, Charlieu, Cuinzier, Ecoche, Jarnosse, La Bénisson Dieu, La Gresle, Le Cergne, Maizilly, Mars, Nandax, Pouilly sous Charlieu, Saint Denis de Cabanne, Saint Germain la Montagne, Saint Hilaire sous Charlieu, Saint Nizier sous Charlieu, Saint Pierre la Noaille, Sevelinges, Villers, Vougy.

**Publics concernés :**

Etablissements d'enseignement scolaire concernés	Nombre de classes	Nombre d'élèves de - 6 ans	Nombre d'élèves de plus de 6 ans	TOTAL	Préciser si ZRR ou QPV
Belmont de la Loire	3	17	29	46	
St Christophe- Belmont	3	19	37	56	
Briennon	6	62	92	154	
Chandon	6	54	83	137	
Charlieu Plus Classe ULIS	10 1	57 0	151 9	208 9	
Ste Marie-Charlieu	8	80	132	212	
Cuinzier	3	20	41	61	
St Paul-Cuinzier	2	18	21	39	
Ecoche	2	19	24	43	
Jarnosse	2	9	33	42	
La Bénisson Dieu	2	10	28	38	
La Gresle	4	39	53	92	
Le Cergne	4	27	53	80	
Mars	3	20	37	57	
Nandax	3	22	50	72	
Pouilly sous Charlieu	8	81	113	194	
Saint Denis de Cabanne	5	49	64	113	
St Jean Baptiste-St Denis	2	8	27	35	
St Alexandrine- St Hilaire sous Charlieu	3	18	40	58	
St Nizier sous Charlieu	6	58	84	142	
Notre Dame - St Nizier	3	22	53	75	
Sevelinges	2	22	26	48	
Villers	4	24	57	81	
Vougy	5	46	78	124	
La Source-Vougy	2	24	27	51	

# HORAIRES ET ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

\*Type d'accueil (G : Garderie non déclarée - AL : Accueil de loisirs périscolaire - A : Autre, Etude....)

	Matin	Midi	Soir
BELMONT : publique	7h - 8h30	11h30 - 13h15	16h30 - 18h30
BELMONT : privée	7h - 8h20	11h45 - 13h20	16h15 - 18h00
BRIENNON	7h30 - 8h20	11h35 - 13h35	16h30 - 18h15
CHANDON	7h20-8h20	11h30-12h15 garderie seule	16h30 - 18h30
CHARLIEU : publique	7h20-8h20	12h15-13h30 cantine	16h30 - 18h15
CHARLIEU : privée	6h45 - 8h15	12h - 13h30 cantine garderie seule	16h45-17h30 17h-18h soutien étude
CHARLIEU : publique	7h20- 8h20	11h30 - 13h15	16h45 - 18h30
CUINZIER : publique	7h15- 8h30	11h30 - 13h20	16h30 - 18h
CUINZIER : privée	7h - 8h20	11h30 - 13h30	16h30 - 18h30
ECOCHE	7h20-8h20	11h30 - 13h30	16h30 - 18h30
JARNOSSE	7h20-8h30	11h30 - 13h30	16h30 - 18h30
LA BENISSON DIEU	7h - 8h20	11h30 - 13h20	16h30 - 18h30
LA GRESLE	7h - 8h30	11h30-12h15 garderie 11h45-12h15 soutien scolaire	16h30 - 18h00
LE CERGNE	7h - 8h30	12h15-13h30 cantine	16h30 - 18h30
MARS	7h15-8h20	11h30 - 13h20	16h30 - 18h30
NANDAX	7h30 - 8h35	12h-12h30	16h30 - 18h30
POUILLY SOUS CHARLIEU	7h - 8h20	11h30 - 13h30	16h30 - 18h15
ST DENIS: publique	7h - 8h20	11h30-12h15 + garderie sans cantine	16h30 - 18h15
ST DENIS : privée	7h - 8h20	2 services garderie/can tine alternés	16h45 - 19h (18h vendredi)
ST HILAIRE SOUS CHARLIEU	(7h) 7h30 - 8h45	12h - 13h30	16h45 - 19h (18h vendredi)
ST NIZIER : publique	7h - 8h30	11h30-12h20 11h30 - 13h30 service cantine	16h30 - 18h45
ST NIZIER : privée	7h - 8h30	2 garderies sans cantine	16h30 - 18h00
SEVELINGES	7h15 - 8h50	12h - 13h20	16h30 - 18h30
VILLERS	7h30 - 8h20	11h30 - 13h20	16h30-18h15
VOUGY : publique	6h45 - 8h20	11h30 - 13h30	16h30-17h
VOUGY : privée	7h30-8h30	11h30 - 13h30	17h-18h étude
Gestion associative			
Accueil déclaré			

## Horaires des garderies lundi, mardi, jeudi et vendredi

Ecoles de La Gresle et St Hilaire sous Charlieu

**nb d'enfants max accueillis**

	matin	midi	soir
BELMONT : publique			
BELMONT : privée			
BRIENNON	en fonction de la demande	120	en fonction de la demande
CHANDON	en fonction de la demande		
CHARLIEU : publique	en fonction de la demande	120	en fonction de la demande
CHARLIEU : privée	40	130	60
CUINZIER : publique	18		18
CUINZIER : privée	10		12
ECOICHE	25	36	25
JARNOSSE	45	38	45
LA BENISSON DIEU	40	40	40
LA GRESLE	46	78	64
LE CERGNE	30	40	33
MARS	48	48	48
NANDAX	45	45	45
POUILLY SOUS CHARLIEU	30	140	30
ST DENIS : publique			
ST DENIS : privée			
ST HILAIRE S/ CHARLIEU privée	38	38	38
ST NIZIER : privée			
SEVELINGES	30	30	30
VILLERS	14	72	14
VOUGY : publique			
VOUGY : privée			

<b>Périscolaire mercredi</b>	<b>horaires</b>	<b>nb d'enfants max accueillis</b>
<b>AL AFR Pouilly</b>	<b>7h30-18h00</b>	<b>62</b>
<b>AL MJC Briennon</b>	<b>7h15-18h30</b>	<b>50</b>
<b>AL MJC Charlieu</b>	<b>7h30-18h30</b>	<b>104</b>
<b>AL MJC St Denis</b>	<b>7h30-18h00</b>	<b>38</b>
<b>AL Ressins Villages</b>	<b>7h30-18h30</b>	<b>40</b>
<b>AL CBC</b>	<b>7h30-18h30</b>	<b>80</b>

## **Modalités de pilotage du PEDT :**

*Composition (personnel municipal, élus, parents d'élèves, enseignants, associations, autres...) :*

**Le Comité de pilotage** est composé de Monsieur Gilles Colonne - Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Roanne Est, de Madame Isabelle Dugelet - Vice-présidente à la cohésion sociale et à la santé à Charlieu Belmont Communauté, d'un représentant de chaque Commune, d'une chargée de conseil et développement de la CAF, des 6 directeurs d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), de Monsieur Jean Luc Dailcroix - directeur des Francas de la Loire et d'à minima une chargée de coopération CTG de la Communauté de Communes.

Le comité de pilotage se réunira à raison de une fois par an.

**Le comité technique** est composé de Monsieur Gilles Colonne, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Roanne Est, Madame Isabelle Dugelet, Vice-présidente à la cohésion sociale et à la santé, Monsieur Jean-Luc Dailcroix, Directeur des Francas de la Loire et des deux Chargées de coopération CTG.

Le comité technique se réunira 2 fois par an.

**Les groupes de travail** sont composés des représentants des ALSH du mercredi, des écoles, des Communes (périscolaire hors mercredi), des agents de la Communauté de Communes et, au besoin, de partenaires associatifs ou institutionnels extérieurs.

Ces groupes ou sous-groupes de travail se réuniront en fonction des besoins et a minima deux fois par an.

## **Partenariats :**

*Articulation avec les dispositifs existants (PEL, CEJ, CTG, contrat de ville, PRE, accompagnement éducatif...) :*

Compte-tenu des axes dégagés (Culture, Environnement et Activités physiques) autour d'une thématique centrale d'éducation à la citoyenneté et au vivre-ensemble, le PEDT s'articule à la Convention Territoriale Globale (2022-2025), au Contrat Lecture Publique (en cours d'élaboration), à la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (en cours d'élaboration), au Plan Alimentaire Territorial du Roannais, au Plan Climat Air Energie Territorial (2019-2025) ainsi qu'aux dispositifs pHARe de chaque école (programme de lutte contre le harcèlement scolaire) et aux Conseils Municipaux des Jeunes existants.

*Partenaires impliqués dans la mise en place et le suivi du PEDT (écoles, associations, institutions...) :*

**Deux temps de travail collectifs** ont été organisés en mai 2022 pour déterminer collectivement des axes à développer dans le nouveau PEDT. Une quarantaine d'actions à mettre en place sur les différents temps de l'enfant ont émergé. Ces temps ont réuni des élus des Communes, directrices d'écoles, directeurs d'ALSH du territoire. Un **troisième temps collectif** est prévu en septembre afin de constituer les groupes de travail suivants :

Deux groupes de travail généraux ainsi que des groupes de travail opérationnels sont constitués.

**1-groupe de travail « Ressources »** : pour réfléchir au regroupement, à l'alimentation et à la diffusion d'un répertoire des intervenants du territoire élargi (intervenants artistiques, sportifs...) ainsi que d'une boîte à idées.

Ce groupe réunira des représentants des ALSH du mercredi, du personnel enseignant de l'Education Nationale, des Communes (périscolaire hors mercredi), des agents de la Communauté de Communes.

**2-groupe de travail « événementiel »** : pour répondre à différentes propositions de festival ou rencontres sportives, ce groupe réfléchira à l'organisation d'un temps de mise en commun des différentes déclinaisons (actions). Il s'agirait par exemple d'une rencontre sportive avec en parallèle une grande exposition commune des travaux artistiques réalisés par les enfants du territoire sur les différents temps scolaires et périscolaires.

Ce groupe réunira des représentants des ALSH du mercredi, du personnel enseignant de l'Education Nationale, des Communes (périscolaire hors mercredi), des agents de la Communauté de Communes

**3-Groupes de travail opérationnels** : compte-tenu de la complexité du territoire (25 écoles concentrées sur seulement 19 des 25 communes du territoire et 6 ALSH le mercredi qui rassemblent des élèves de diverses communes), il a été décidé de créer des groupes de travail infra-territoriaux autour de la commune-centre des 6 ALSH du mercredi. Les communes représentées dans chaque groupe sont regroupées en fonction du taux de fréquentation de leurs jeunes des ALSH. Ces groupes réfléchissent à comment concrètement travailler ensemble. Ils sont constitués des directeurs ou animateurs d'ALSH, de représentants et/ou agents municipaux, du personnel enseignant de l'Education Nationale.

D'un point de vue opérationnel, d'autres partenaires seront mobilisés ponctuellement : Ludothèque intercommunale, Médiathèques intercommunale et municipales, Le Cocon (PAEJ), associations sportives du territoire, Service Déchets...

## II. EVALUATION DU PEDT

**Evaluer c'est interroger d'abord les hypothèses, les objectifs, les démarches, les méthodes, les outils, le partenariat, la coopération, les parcours, identifier les « bonnes pratiques », « porter un regard critique et argumenté sur le sens du projet ».** Yves Fournel, intervention / évaluation des PEDT

Au cours de sa dernière année de validité, le PEDT fera l'objet d'une évaluation globale par le comité de pilotage.

### **Rappel des objectifs du PEDT / Plan mercredi 2018-2021 :**

Axe 1 : Participer à la construction de l'individu dans un espace de qualité

Axe 2 : Eduquer ensemble en recherchant une complémentarité éducative

Axe 3 : Favoriser l'équité d'accès aux structures

### **Les éléments prévus pour réaliser l'évaluation du nouveau PEDT / Plan mercredi :**

*La méthode retenue (qui évalue, quoi, quand, comment ?) :*

Le Comité de pilotage évaluera la démarche à travers la diffusion de questionnaires annuels à destination des Mairies, des écoles et des ALSH et les retours des différentes concertations des groupes de travail.

**Les critères choisis (répondant aux objectifs visés) et les indicateurs retenus :**

Les critères et indicateurs seront déterminés collectivement à la réunion de septembre 2022.

**Evaluation de la démarche partenariale mise en œuvre :**

*Implication des acteurs éducatif locaux dans le PEDT (participation au comité de pilotage, aux conseils d'écoles, instances de concertation...):*

Acteurs	Oui / Non	Nombre	Préciser l'instance de concertation
Elus	Oui	25	Copil et groupes de travail
Parents	Pas envisagé à ce jour		
Enseignants	Oui	19 (à minima 1 par école)	Groupes de travail
Intervenants des temps périscolaires	Oui	A minima 6	Groupes de travail
Autres acteurs (préciser) :			

**Activités périscolaires<sup>1</sup> mises en place :**

Activités les plus fréquentes	Activités proposées		Statuts et qualifications des intervenants
	Activités variées autour d'un projet annuel	ALSH Les Touchatous/La Gresle, ALSH St Hilaire sous Charlieu	
	Jeux (ludothèque)	19 communes	
	Activités variées	17 communes	
	Activités variées autour d'un projet annuel	ALSH Les Touchatous/La Gresle, ALSH St Hilaire sous Charlieu	
	Jeux (ludothèque)	19 communes	
	Activités variées	17 communes	
	Activités variées autour d'un projet annuel	ALSH Les Touchatous/La Gresle, ALSH St Hilaire sous Charlieu/ALSH MJC de Charlieu	
	Jeux (ludothèque)	19 communes	
	Activités variées	17 communes	
Le mercredi	Activités variées autour d'un projet annuel	6 ALSH (ALSH intercommunal, MJC de St Denis, MJC de Briennon, MJC de Charlieu, Ressins Villages, AFR de Pouilly)	Animateurs et intervenants extérieurs de statut associatif et privé en fonction de la thématique

<sup>1</sup> Se déroulant tous les jours de la semaine, le mercredi compris.



*Des mesures ont-elles été mises en place pour favoriser l'accès aux accueils de loisirs ? Si oui, lesquelles ?*

Tarifification en fonction du Quotient Familial, distribution des programmes dans les écoles.

### **Activités organisées dans le cadre du « plan mercredi » :**

(Pour les PEDT avec Plan mercredi)

*Les activités proposées le mercredi s'inscrivent-elles dans l'un de ces 3 thèmes:*

culture  nature  sport

*Autres, précisez : .....*

*Activités artistiques*

*Activités scientifiques*

*Activités civiques*

*Activités numériques*

*Activités de découverte de l'environnement*

*Activités éco-citoyennes*

*Activités physiques et sportives*

### **Activités extrascolaires<sup>2</sup> :**

*Y a-t-il une articulation éventuelle avec les activités extrascolaires ? Si oui, lesquelles ?*

Du fait de la configuration (territoire à 25 communes, 25 écoles sur 19 communes, 6 ALSH le mercredi + extrascolaire), il n'y a pas d'articulation à ce jour.

### **Formation des acteurs :**

*Avez-vous identifié des besoins de formation ? Si oui, lesquels ?*

En fonction de l'avancée des travaux du groupe de travail « Ressources », on présume la nécessité d'une formation aux outils collaboratifs.

Au vu de l'investissement des acteurs dans les différents thèmes, aucune piste de formation n'est exclue.

*Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? Si oui, lesquelles ?*

Tous les enseignants vont suivre une formation sur le harcèlement scolaire, l'IEN vérifie s'il est envisageable d'intégrer le personnel périscolaire à cette formation.

### **Les objectifs (reconduits ou modifiés) du nouveau PEDT / Plan mercredi :**

Autour du thème central de l'éducation à la citoyenneté et au vivre-ensemble, les objectifs du précédent PEDT seront reconduits. A savoir :

- **Participer à la construction de l'individu dans un espace de qualité:** Participer à la construction de l'individu dans l'éducation aux choix, dans l'apprentissage de valeurs sociales et citoyennes. Promouvoir une éducation qui permette de comprendre et d'agir sur son territoire et dans le monde.

---

<sup>2</sup> Se déroulant le week-end ou les vacances scolaires.

**-Eduquer ensemble en recherchant une complémentarité éducative:** Mobiliser l'ensemble des énergies pour « éduquer » ensemble les citoyens de demain.

Pour ce nouveau PEDT, trois axes périphériques à l'éducation à la citoyenneté ayant été collectivement dégagés (Culture, Environnement et Activités physiques), des objectifs opérationnels ont été déclinés :

- **concevoir des outils communs** (répertoire des intervenants culturels, sportifs, éducation à l'environnement..., boîte à idées)
- **organiser des rencontres** (temps de mise en commun des travaux réalisés par les enfants)

**Signatures :**

A ....., Le .. / .. / ..

La présidente de la Caisse d'Allocations Familiales	L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'Éducation nationale	Le représentant de la collectivité

<b>Le représentant de la Commune de</b>	<b>Maire</b>	<b>Signature</b>
Arcinges	M. Grosdenis	
Belmont de la Loire	M. Matray	
Belleroche	M. Chignier	
Boyer	Mme Gasdon	
Briennon	M. Fayolle	
Chandon	M. Durantin	
Charlieu	M. Berthelier	
Cuinzier	M. Lapallus	
Ecoche	M. Butaud	
Jarnosse	M. Lombard	
La Bénisson Dieu	M. Godinot	
La Gresle	Mme Dugelet	
Le Cergne	Mme Vaginay	
Maizilly	Mme Lebeau	
Mars	M. Viodrin	
Nandax	M. Sandri	
Pouilly sous Charlieu	M. Jarsaillon	
Saint Denis de Cabanne	M. Valorge	
Saint Germain la Montagne	M. Crozet	

<b>Le représentant de la Commune de</b>	<b>Maire</b>	<b>Signature</b>
Saint Hilaire sous Charlieu	Mme Leblanc	
Saint Nizier sous Charlieu	M. Chenaud	
Saint Pierre la Noaille	M. Aubret	
Sevelinges	M. Palluet	
Villers	M. Dubuis	
Vougy	M. Moulin	

### **Annexes :**

**Joindre tout document pouvant illustrer les actions mises en place** (par exemple : le projet pédagogique de l'accueil, le compte-rendu du dernier comité de pilotage, le bilan de fonctionnement et d'activité, l'évaluation du PEDT / Plan mercredi avec un diagnostic mis à jour, une plaquette d'information aux parents, le planning des activités...).

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Organismes d'ALSH identifiés dans le PEDT et signataires.
- Annexe 2 : Liste des documents joints

## ANNEXE 1 : Organismes d'ALSH identifiés dans le PEDT et signataires.

Nom structure prestataire (organisatrice ALSH)	Représentant légal	Signature
AFR Pouilly sous Charlieu	Mmes Defougère et Abdennebi	
MJC Briennon	Mme Demont	
MJC Saint Denis de Cabanne	Mme Candore	
MJC Charlieu	M. Vermorel	
Ressins Villages	Mme Champromis	
Charlieu Belmont Communauté	M. Valorge	
Les Touchatous-La Gresle	Mmes Narboux et Lafontaine	
Les P'tites crapules-St Hilaire sous Charlieu	Mme Leblanc	

## **ANNEXE 2 : Liste des documents joints à la convention**

- Diagnostic (bilan, données et ressources territoriales) présenté et amendé suite au temps de travail collectif du 03/05/2022.
- Projets pédagogiques des ALSH.
- Bilans 2019 et 2020.